

REGLES D'USAGE DE LA MARQUE D'ACCREDITATION COFRAC

Le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) définit les droits et règles d'utilisation du logo du Cofrac, des marques d'accréditation du Cofrac et de la référence textuelle à l'accréditation par les clients dans son document GEN REF 11 « Règles générales d'utilisation de la marque COFRAC », disponible sur le site du COFRAC <http://www.cofrac.fr/> et dans le Manuel de prélèvement du Pôle Laboratoire de Biologie Pathologie du CHU de Nice [LABO-GEN-EX-015](#) .

DROITS D'USAGE DU LOGO COFRAC

L'usage du logo Cofrac seul est réservé au Comité Français d'Accréditation.

DISPOSITIONS A RESPECTER

Le Pôle Laboratoire de Biologie Pathologie du CHU de Nice n'autorise d'aucune façon et sous aucune forme l'utilisation de la marque Cofrac à ses clients.

SANCTIONS EN CAS D'UTILISATION ABUSIVE DE LA MARQUE COFRAC

Sont considérées comme utilisations abusives :

- L'usage du logo Cofrac et des marques d'accréditation sans autorisation,
- L'utilisation de marques ou références textuelles de nature à induire en erreur le lecteur, quant au bénéficiaire de l'accréditation, à la portée de cette accréditation, à la validité de l'accréditation, au statut de signataire des accords de reconnaissance internationaux ou aux activités couvertes par ces accords.

En cas d'utilisation abusive de la marque Cofrac ou de la référence textuelle à l'accréditation, le Cofrac prend les sanctions adaptées à la situation rencontrée pouvant inclure l'obligation d'actions de communication et/ou de rappel de rapports et documents publicitaires. A titre conservatoire ou devant le refus d'obtempérer aux actions et rectifications demandées, le Cofrac peut procéder à la suspension de l'accréditation, au retrait d'accréditation ou à l'arrêt de l'instruction d'une demande d'accréditation. Dans tous les cas, le Cofrac se réserve le droit d'intenter toute action contentieuse s'il constate le refus d'obtempérer et/ou la persistance de l'usage abusif de la marque Cofrac ou de la référence à l'accréditation.